

URSSAF

Mandat de prélèvement
SEPAUrssaf
en ligne

Référence Unique de Mandat (RUM) : T2777628343075710001028795901240436

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez URSSAF PACA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de URSSAF PACA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DÉSIGNATION DU DÉBITEUR

Votre raison sociale / commerciale

SASU FK2

Raison sociale / commerciale du débiteur

Votre adresse

114 AV DES CHASSEENS

Adresse 1

Adresse 2

13120 GARDANNE

Code postal - Ville

FRANCE

Pays

COMPTE À DÉBITER

Les coordonnées de votre compte

FR76 1460 7002 5368 8219 9068 864

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Ces coordonnées pourront également être
utilisées pour tout remboursement

CCBFRPPMAR

Code International d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom

URSSAF PACA

Nom / Prénoms ou raison sociale du créancier

FR57ZZZ277762

Identifiant du créancier (ICS)

Adresse

20 Avenue Viton

Adresse 1

Adresse 2

13299 Marseille Cedex 20

Code postal - Ville

FRANCE

Pays

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Mandat validé le 08/02/2018

Fait à *Gardanne*
Date : 08/02/2018

Signature :

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur : 83430757100010

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.